Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DE LA RURALITE

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux** **Bureau biovigilance, méthodes de lutte et expérimentation** **Suivi par :** Pascal Bedekovic / Carole Foulon **Bureau santé des végétaux** **Suivi par :** Olivier Letodé **Adresse :** 251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15 **Tél : 01.49.55.84.37 / 81.48** **Fax : 01.49.55.59.49** **Réf. Interne :** **Réf. Classement :**	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDQPV/N2005-8084** **Date: 17 mars 2005**

Date de mise en application : Mars 2005

Annule et remplace : /

Nombre d'annexes: 4

Objet : Procédure de nomination des rapporteurs « qualité et protection des végétaux » du réseau d'expertise des Services chargés de la protection des végétaux au sein du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité (MAAPR).

Résumé : La présente note de service décrit la procédure d'appel à candidature et de nomination dans les missions de rapporteurs.

MOTS-CLES : Rapporteurs, experts nationaux, protection des végétaux.

Destinataires	
Pour exécution : - Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt / Services régionaux de la protection des végétaux Directeurs de l'agriculture et de la forêt / Services de la protection des végétaux (DOM) - Laboratoires nationaux de protection des végétaux	Pour information : - Préfets - Direction générale de l'enseignement et de la recherche - DDAF - Conseil Général du Génie Rural des Eaux et des Forêts

La note de service DGAL/SDQPV/N2004-8265 du 15 novembre 2004 précise la nature des activités confiées aux rapporteurs et les modalités de nomination de ces personnes ressources par les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt (DRAF) et les Directeurs de l'agriculture et de la forêt (DAF). Ce réseau de personnes ressources constitué d'experts nationaux et de rapporteurs est un élément essentiel de notre mission de surveillance biologique du territoire et de contrôle, pour notamment prévenir l'apparition des risques. L'expertise acquise est mise à profit pour promouvoir une production agricole et alimentaire répondant aux attentes de la société.

Les règles définies par la présente note de service doivent permettre d'assurer une cohérence dans la nomination de tous les rapporteurs « qualité et protection des végétaux » du réseau d'expertise des Services chargés de la protection des végétaux du MAAPR, DRAF (SRPV) et DAF (SPV).

Les dispositions de la présente note de service sont d'application immédiate.

1. Principes généraux

Le périmètre des rapports a été redéfini et nécessite la mise en place d'un appel à candidature pour chacun des thèmes décrits dans la note de service du 15 novembre 2004. Le réseau des rapporteurs tel qu'il a été défini dans le cadre de cette note de service doit être opérationnel au plus tard en juin 2005.

Les règles de nomination dans les missions de rapporteurs doivent garantir un bon fonctionnement du réseau d'expertise, en cohérence avec le fonctionnement des DRAF (SRPV) et des DAF (SPV).

L'organisation du réseau des rapporteurs nécessite une implication des agents dans cette mission à caractère national, et un engagement sur une durée minimale pour constituer et conserver l'expertise recherchée.

2. Appel à candidature et sélection des candidats

a) Appel à candidature

Les agents peuvent se porter candidat sur un ou plusieurs thèmes, dans la limite de 20% de leur temps de travail. La liste des rapports est annexée à la présente note de service (Annexe I).

La nature des missions confiées au rapporteur est décrite dans la note de service du 15 novembre 2005. Les agents intéressés peuvent prendre contact avec les experts nationaux concernés par les thèmes pour disposer d'une information plus précise.

Les coordonnées des experts nationaux sont rappelées en annexe II.

b) Dépôt des candidatures

Les candidatures sont recueillies par la Direction générale de l'alimentation (Sous-direction de la qualité et de la protection des végétaux – SDQPV).

Elles s'effectuent de la manière suivante :

- Les candidats, intéressés par un ou plusieurs thèmes, adressent leur candidature à leur Directeur régional de l'agriculture et de la forêt (DRAF) ou à leur Directeur de l'agriculture et de

la forêt (DAF), sous couvert, le cas échéant du Président de la FREDON, et du chef de service – Date limite de dépôt des candidatures : 30 mars 2005.
Ils en adressent une copie directement à la DGAL (SDQPV) et à chaque expert national concerné.

Le modèle de la fiche de candidature est joint en annexe III.

- Les DRAF/DAF transmettent à la DGAL (SDQPV) les fiches de candidature qui leur ont été transmises par leurs agents après les avoir complétées par les avis requis à l'échelon régional – Date limite d'envoi : 8 avril 2005 .

- Les experts nationaux regroupent par thème les fiches reçues, y apportent leur avis, notamment sur l'adéquation technique de chacune des candidatures, et les transmettent à la DGAL/SDQPV – Date limite d'envoi des avis : 15 avril 2005.

Les avis négatifs doivent être motivés.

c) Instruction des candidatures

A réception de l'ensemble des candidatures et des avis, au plus tard le 1er avril 2005, la Direction générale de l'alimentation, convoque une commission qui examinera les candidatures reçues.

Cette commission d'examen se réunira le 26 avril 2005. Elle est présidée par le Sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux, et est constituée de :

- Un représentant des DRAF/DAF
- Un représentant des chefs de SRPV/SPV,
- Un représentant du bureau de la biovigilance et des méthodes de lutte,
- Un représentant du bureau de la santé des végétaux,
- Un chargé d'inspection pour la protection des végétaux,
- Les experts nationaux,
- Un représentant des rapporteurs ayant participé à l'élaboration de la présente note de service.

A l'issue de son examen, la commission propose une liste de candidats susceptibles d'être nommés par les DRAF et les DDAF et établit un classement si nécessaire.

d) Choix des candidats

La DGAL arrête la liste définitive des rapporteurs qu'il adresse aux DRAF et aux DAF pour proposition de nomination.

Les DRAF et les DAF procèdent à la nomination des rapporteurs (modèle en annexe IV) et adressent une copie à la DGAL (SDQPV), au plus tard le 12 mai 2005.

e) Information des candidats

Les candidats retenus sont informés que leur candidature a été retenue dès lors qu'ils reçoivent la lettre de nomination signée de leur DRAF/DAF.

Les candidats non retenus sont également tenus informés par la DGAL (SDQPV) sous couvert de leur DRAF/DAF.

La liste définitive des rapporteurs sera publiée par voie de note de service au plus tard en juin 2005.

3. Révision des thèmes et appels à candidature

La commission d'examen pourra également être sollicitée, en cas de besoin, pour la révision des thèmes et la mise en place d'appels à candidature.

Ce réseau à caractère national vise à optimiser les activités régionales de l'ensemble des DRAF (SRPV) / DAF (SPV). Cette activité ne nécessite pas le recours à des délégations de crédits spécifiques . Les frais afférents, les déplacements notamment, seront pris en charge par la DGAL selon les modalités en vigueur pour les missions à caractère national.

L'appui des DRAF/DAF, des chefs de service et des experts nationaux est déterminant pour permettre aux agents intéressés de présenter leur candidature, pour solliciter le cas échéant des candidatures et accompagner les futurs rapporteurs dans leur mission.

Je tiens à souligner l'importance que j'attache à ce réseau d'expertise sur lequel repose à l'échelon national, comme à l'échelon régional, la capacité d'expertise du MAAPR en particulier pour prendre précocement des mesures de gestion du risque adéquates. Aussi, l'activité de rapporteur devrait être utilisée parmi les outils de management et prise en compte lors de l'entretien annuel d'évaluation. Tout agent technique à un moment donné de son passage au sein des DRAF (SRPV) / DAF (SPV) a vocation à remplir une mission nationale.

La Directrice générale de l'alimentation

Sophie Villers

ANNEXE 1 : Liste des thèmes spécifiques confiés aux rapporteurs

* Sont marqués d'une étoile les thèmes qui potentiellement peuvent être délégués aux agents des FREDON, à l'exclusion de tout autre thème.

Céréales (à pailles – Maïs- Sorgho - millet) – Prairies – Jachères

Thème	Expert / Bureau à contacter	Pourcentage du temps de travail consacré
Maladies de l'épi des céréales à paille, transmises par la semence	Marc Delos	20%
Maladies des feuilles des céréales à paille	Marc Delos	40%*
Maladies du pied des céréales à pailles	Marc Delos	20%
Ravageurs des céréales à pailles	Marc Delos	15%
Flore adventice des céréales à paille	Marc Delos	20%
Riz	Marc Delos	10%
Prairies – Jachères	Marc Delos	10%
Maladies du maïs, du sorgho et du millet	Marc Delos	15%
Flore adventice du maïs, du sorgho et du millet	Marc Delos	20%
Ravageurs aériens du maïs, du sorgho et du millet	Marc Delos	20%

* rapport réalisé par deux rapporteurs

Oléagineux-Protéagineux

Maladies des oléagineux	Marc Delos	20%
Ravageurs aériens des oléagineux et protéagineux	Marc Delos	20%
Flore adventice des oléagineux	Marc Delos	15%
Flore adventice et maladies des protéagnieux	Marc Delos	20%

Cultures industrielles

Betteraves (hors betterave rouge)	Marc Delos	20%
Houblon *	Marc Delos	10%
Lin et plantes à fibres *	Marc Delos	15%
Tabac*	Marc Delos	15%
Pomme de terre de consommation (conservation et primeur)	Gilles Wuster	20%
Plants de pomme de terre	Gilles Wuster	20%
Légumes industrie (haricots, pois de conserve, betterave rouge, carottes, céleris, maïs doux, épinard)	Gilles Wuster	20%

Cultures légumières

Solanacées (tomate, aubergine, poivron)	Gilles Wuster	20%
Légumes feuilles (laitues, chicorées, mâche)	Gilles Wuster	20%
Cucurbitacées (melon, concombre, courgette)	Gilles Wuster	15%
Liliacées (aïl, oignon, échalote, poireau) *	Gilles Wuster	15%
Choux, navets, radis *	Gilles Wuster	10%
Endive *	Gilles Wuster	5%
Asperge, artichauts *	Gilles Wuster	5%
Fraisier (dont plants)	Gilles Wuster	20%
Production de jeunes plants de légumes et de fleurs *Thème commun avec les productions horticoles*	Gilles Wuster	20%

Arboriculture

Maladies (hors feu bactérien), régulateurs de croissance, éclaircissage du pommier (hors pommier à cidre)	Deny Breniaux	20%
Ravageurs du pommier (hors pommier à cidre)	Deny Breniaux	20%
Pommier à cidre *	Deny Breniaux	15%
Poirier – Cognassier	Deny Breniaux	15%
Cerisier	Deny Breniaux	10%
Pêcher – Abricotier	Deny Breniaux	20%
Prunier – Mirabellier	Deny Breniaux	15%
Noyer – Noisetier – Châtaignier – Kiwi – Amandier	Deny Breniaux	15%
Olivier	Deny Breniaux	10%
Petits fruits (sauf fraise)	Deny Breniaux	10%
Agrumes	Deny Breniaux	10%
Flore adventice des cultures pérennes *Thème commun avec la viticulture*	Deny Breniaux	10%
Sharka	Deny Breniaux	15%
Feu bactérien	Deny Breniaux	15%
Pépinières fruitières et maloïdées, prunus, ribes, rubus et citrus d'ornement *Thème commun avec les productions horticoles*	Deny Breniaux	15%

Viticulture

Maladies cryptogamiques des vignobles méditerranéens (oïdium)	Benoît Herlemont	10%
Maladies cryptogamiques des vignobles de la façade atlantique et des vignobles septentrionaux (Mildiou, rougeot parasitaire, black rot)	Benoît Herlemont	20%
Maladies cryptogamiques spécifiques des grappes (pourritures grise et acide)	Benoît Herlemont	10%
Flore adventice des cultures pérennes *Thème commun avec l'arboriculture*	Benoît Herlemont	20%
Ravageurs de la vigne, acariens et effets secondaires	Benoît Herlemont	15%
Bactérioses de la vigne	Benoît Herlemont	10%
Maladies du bois	Benoît Herlemont	20%
Flavescence dorée et viroses de la vigne	Benoît Herlemont	20%

Productions horticoles

Pépinières ligneuses forestières et bonsaïs *Thème commun avec Forêts et bois*	Gilbert Chauvel	10%
Pépinières ligneuses ornementales	Gilbert Chauvel	20%
Pépinières fruitières et maloïdées, prunus, ribes, rubus et citrus d'ornement *Thème commun avec l'arboriculture*	Gilbert Chauvel	20%
Productions horticoles (floriculture et plantes vertes : plantes en pots, plantes à massifs, fleurs coupées)	Gilbert Chauvel	20%
Productions de bulbes	Gilbert Chauvel	10%
Production de jeunes plants de légumes et de fleurs *Thème commun avec les cultures légumières*	Gilbert Chauvel	15%

Zones non agricoles

Flore adventice des zones non agricoles (PJT, sites industriels, voies ferrées, cimetières, zones herbeuses…) *	Gilbert Chauvel	15%
Plantations arborées, arbustives et à massifs	Gilbert Chauvel	20%
Gazons (golfs, terrains de sport, gazons d'agrément) *	Gilbert Chauvel	15%
Jardins d'amateurs et plantes d'intérieur	Gilbert Chauvel	20%
Zones aquatiques et sub-aquatiques *	Gilbert Chauvel	15%

Forêts et bois

Pépinières ligneuses, forestières et bonsaïs *Thème commun avec Productions horticoles*	Gilbert Chauvel	15%
Entretien des forêts	Gilbert Chauvel	10%
Maladies et ravageurs des forêts	Gilbert Chauvel	15%**
Bois d'emballage et autres produits du bois	Gilbert Chauvel	10%

** voir synergie avec DSF

Cultures tropicales

Ananas	Gilles Wuster	10%
Avocatier	Gilles Wuster	5%
Bananier	Gilles Wuster	20%
Canne à sucre	Marc Delos	20%
Autres espèces tropicales	Gilles Wuster	15%

Cultures spécialisées

Plantes à parfum, aromatiques et médicinales	Gilles Wuster	10%

Thèmes horizontaux
Surveillance et coordination toutes filières

Flore et espèces exotiques envahissantes	BSV	15%
Ravageurs du sol	Marc Delos	20%
Limaces *	Marc Delos	10%
Rongeurs champêtres *	Denis Truchetet	20%
Rongeurs aquatiques *	Denis Truchetet	15%
Oiseaux *	Denis Truchetet	5%
Pollinisateurs et abeilles	Marc Delos	20%
Semences	Marc Delos	20%
Import	BSV	10%
Export	BSV	10%
Passeport phytosanitaire	BSV	20%

ANNEXE 2 :

Cultures	Expert national	Coordonnées
Arboriculture	Deny Breniaux	DRAF-SRPV Rhône Alpes Cité administrative de la Part Dieu 165, rue Garibaldi – BP 3202 69401 Lyon Cedex Tel : 04.78.63.13.44 Deny.breniaux@agriculture.gouv.fr
Cultures légumières	Gilles Wuster	DRAF-SRPV Pays de la Loire 10, rue Le Nôtre 49044 ANGERS cedex Tel : 02.41.72.32.32 Gilles.wuster@agriculture.gouv.fr
Grandes cultures	Marc Delos	DRAF-SRPV Midi-Pyrénées Cité administrative – Bât E Boulevard Armand Duportal 31074 TOULOUSE Cedex Tel : 05.61.10.62.61 marc.delos@agriculture.gouv.fr
Vigne	Benoît Herlemont	DRAF-SRPV Aquitaine 51, rue Kiéser 33077 BORDEAUX Tel : 05.56.04.62.94 Benoit.herlemont@agriculture.gouv.fr
Ornement – Zones non agricoles	Gilbert Chauvel	DRAF-SRPV Midi-Pyrénées Cité administrative – Bât E Boulevard Armand Duportal 31074 TOULOUSE Cedex Tel : 05.61.10.62.82 Gilbert.chauvel@agriculture.gouv.fr
Vertébrés	Denis Truchetet	DRAF-SRPV Franche-Comté Immeuble Orion 191, rue Belfort 25043 BESANCON cedex Tel : 03.81.47.75.72 Denis.truchetet@agriculture.gouv.fr

ANNEXE 3 :

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DE LA RURALITE

<table>
<tr><td colspan="3">Candidature pour la mission de
rapporteur « qualité et protection des végétaux »</td></tr>
<tr><td>Nom :</td><td>Prénom :</td><td>Téléphone :</td></tr>
<tr><td colspan="3">Structure :</td></tr>
<tr><td colspan="2">Thème (s) :
(Classer par ordre de préférence)
-
-
-
-</td><td>Nombre de thèmes souhaités (dans la limite de 20%) :</td></tr>
<tr><td colspan="2">Date :</td><td>Signature du candidat :</td></tr>
<tr><td colspan="2">Le cas échéant, avis du Président de la FREDON :</td><td rowspan="4">Avis du DRAF/DAF :

Classement :
(si plusieurs candidats)</td></tr>
<tr><td colspan="2">Date</td></tr>
<tr><td colspan="2">Signature</td></tr>
<tr><td colspan="2">Avis du Chef de SRPV/SPV :</td></tr>
<tr><td colspan="2">Signature :</td><td>Signature :</td></tr>
<tr><td colspan="2">Date :</td><td>Date :</td></tr>
</table>

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DE LA RURALITE

Annexe 3 de la note de service DGAL/SDQPV/N2004-8265 du 15 novembre 2004

Madame ou Monsieur XXXXX
Sous couvert du chef de SRPV

Paris, le

Direction régionale de l'agriculture et de la Forêt ……..

Objet : Lettre de mission de rapporteur « qualité et protection des végétaux »

J'ai honneur de vous faire connaître qu'à la suite de votre candidature, vous avez été désigné pour exercer une mission de rapporteur pour le compte de la DGAL (SDQPV), conformément à la note DGAL/SDQPV/N2004-…….du ……..

Pour cette mission, je vous informe que vous êtes placé sous la responsabilité technique de la DGAL (SDQPV) et votre activité technique sera plus particulièrement coordonnée par les experts nationaux nommés par la DGAL (SDQPV). Vous restez sous ma responsabilité administrative et, pour vos autres missions, sous ma responsabilité technique.

Dans le cadre de cette mission, vous avez la charge de rapporteur sur le(s) thème(s) spécifique(s) de……..

Ce(s) thème(s) relève(nt) de:

Y la surveillance générale du territoire,
Y l'évaluation du risque,
Y la gestion du risque.

Dans cet esprit vous travaillerez en collaboration avec les experts nationaux concernés, les bureaux de la DGAL (SDQPV) et maintiendrez des liens étroits avec les services de la protection des végétaux et les partenaires institutionnels habituels (en particulier, les instituts de recherche, les instituts techniques et les organismes professionnels).

Bien entendu, votre réactivité vous amènera à rendre compte à la DGAL (SDQPV, experts nationaux) de tout problème particulier relatif au(x) thème(s) spécifiques dont vous avez la charge. Vous continuerez à me rendre compte, sous couvert de votre chef de service, de tout problème concernant notre région, pour l'exercice de cette mission.

Un pourcentage maximum de votre temps de travail de ……..% sera consacré pour vous permettre d'assurer cette mission à caractère national.

Cette mission sera prise en compte lors de l'évaluation annuelle d'activité.

Le Directeur régional de l'agriculture et
de la forêt